orientation
.ch

Optométriste

Santé | Technique médicale

En tant qu'optométriste, vous traitez les troubles de la vision et les maladies oculaires. Vous êtes la première personne à laquelle on s'adresse en cas de problèmes de vue. Vous mesurez l'acuité visuelle de votre clientèle et la conseillez, par exemple dans le choix de lunettes ou de lentilles de contact.

Tâches

Examen des yeux

- Réaliser des examens afin de détecter d'éventuelles maladies des yeux
- Examiner les personnes présentant des problèmes de vue, par exemple en mesurant la tension oculaire ou l'acuité visuelle
- Identifier les modifications de l'œil chez les personnes atteintes d'une maladie telle que des troubles métaboliques
- Recourir à des médicaments, tels que des gouttes dilatant la pupille, en prenant en compte les éventuelles allergies et effets secondaires

---

Conseils

- Conseiller les personnes ayant des troubles de la vision, en fonction de leurs indications et des résultats des examens
- Expliquer l'évolution de la maladie et les possibles conséquences pour l'œil
- Recommander des traitements
- Adresser au besoin les personnes à un médecin spécialiste en ophtalmologie ou à un autre spécialiste
- Donner des conseils pour la santé des yeux, notamment en matière d'éclairage du poste de travail

---

Adapter des « aides visuelles » et les vendre

- Prendre les mesures nécessaires pour les lunettes ou les lentilles: courbure et épaisseur de la cornée, correction voulue
- Conseiller dans le choix d'aides visuelles, telles que lentilles, lunettes à verres progressifs ou anti-reflets
- Expliquer comment utiliser, nettoyer et entretenir au quotidien les lunettes ou les lentilles
- Procéder à des contrôles réguliers de la vue, afin de détecter les éventuels changements

---

Gérer un magasin d’optique

- Choisir l’assortiment, négocier avec les fournisseurs
- Gérer les finances du magasin, fixer les prix, faire de la publicité
- Engager du personnel et former des apprentis

Environnement de travail

En tant qu’optométriste, vous êtes susceptible d’exercer votre profession dans différents contextes. Si vous gérez un magasin d’optique, vous travaillez en contact avec la clientèle et vos horaires dépendent des heures d’ouverture de votre enseigne. Si vous êtes dans la technique médicale, la production ou le développement de produits, vous travaillez surtout en laboratoire ou dans un bureau. Pour vous mettre à votre compte, vous devez avoir obtenu une autorisation du canton dans lequel vous exercez.

Vous pouvez exercer votre profession dans des magasins d’optique, des cliniques ophtalmologiques ou des entreprises actives dans la recherche et le développement.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Capacité d'analyse
- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Aptitude pour les sciences naturelles
- Précision et minutie
- Sens des responsabilités

Intérêts

- Conseiller
- Avoir des contacts avec d'autres personnes

Formation

La profession requiert des études dans une haute école.

Il s’agit en général d’un bachelor en optométrie.

Durée	Lieux, contenu, admission
Bachelor: au moins 3 ans	filière d’études **optométrie** (https://orientation.ch/fr/filieres-d-etudes/optometrie)

Professions voisines

Profession
Ingénieur-e en techniques médicales

https://orientation.ch/fr/professions/ingenieur-e-en-techniques-medicales

Profession
Orthoptiste ES

https://orientation.ch/fr/professions/orthoptiste-es

Profession
Promoteur-trice de la santé

https://orientation.ch/fr/professions/promoteur-trice-de-la-sante

Autre information

Numéro Swissdoc

0.723.4.0

Liens utiles

Organisation suisse d'optométrie (OSO) (https://www.optometrie.swiss/fr-fr/)

OPTIQUESUISSE (https://www.optiquesuisse.ch)

Association d'optométrie et d'optique

Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan)

(https://www.bag.admin.ch/fr/legislation-professions-de-la-sante-2)